



# BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Crédits et plans de dépenses et d'investissements  
de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec 





# BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Crédits et plans de dépenses et d'investissements  
de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

pour l'année financière se terminant le  
31 mars 2014

Déposé à l'Assemblée nationale conformément  
aux articles 45 et 47 de la  
Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01)  
par monsieur Stéphane Bédard,  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et président du Conseil du trésor

**Budget de dépenses 2013-2014**

Crédits et plans de dépenses  
et d'investissements de l'Assemblée nationale  
et des personnes désignées

Dépôt légal - Décembre 2012  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1498-3214 (imprimé)  
ISSN 1929-1159 (en ligne)  
ISBN 978-2-550-66566-3 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-66567-0 (en ligne)

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Message du président de l'Assemblée nationale.....	5
Plan de dépenses et d'investissements.....	9
Crédits.....	13

### PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Plans de dépenses et d'investissements	
Le Protecteur du citoyen.....	21
Le Vérificateur général.....	23
Le Directeur général des élections.....	25
Le Commissaire au lobbying.....	27
Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie.....	29
Crédits.....	33





## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À titre de président, c'est avec fierté que je vous présente le plan de dépenses et d'investissements et les crédits de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2013-2014.

L'Assemblée nationale est un lieu privilégié où se tiennent les grands débats de la société, où les discussions et les décisions ont un impact dans la vie quotidienne de la population québécoise. À la suite des élections du 4 septembre 2012, nos concitoyens ont choisi d'élire un deuxième gouvernement minoritaire en cinq ans. Cette 40<sup>e</sup> législature est donc composée de 125 représentants élus par la population du Québec, provenant d'une diversité d'opinions politiques, soit 54 députés du Parti québécois, 50 députés du Parti libéral du Québec, 19 députés de la Coalition avenir Québec et 2 députés indépendants provenant de Québec solidaire.

Au cours des premières semaines de la présente législature, les activités parlementaires ont donc été axées sur l'organisation des travaux de l'Assemblée et des commissions. Des modifications au Règlement et aux règles de procédure ont aussi été rendues nécessaires pour respecter cette nouvelle dynamique. L'Assemblée a également procédé à la composition et à l'élection des présidences et vice-présidences des commissions parlementaires.

Soulignons que l'arrivée de plusieurs nouveaux parlementaires a nécessité un travail exceptionnel de la part du personnel administratif afin d'offrir les services et les outils qui leur sont nécessaires pour effectuer leur travail, à l'Assemblée et dans leur circonscription électorale, et ce, dans les meilleurs délais possibles.

L'Assemblée nationale est aussi l'endroit tout désigné pour recevoir de grandes réunions internationales. Ainsi, du 15 au 21 juillet 2012, il m'a été agréable, en tant que président de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), d'accueillir la 50<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne de l'APC. Quelque 140 délégués provenant des sections canadiennes de l'APC et de plusieurs autres pays du Commonwealth ont participé à cette Conférence. En marge de cette Conférence se sont tenues la réunion de la Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth » et la réunion du Conseil régional canadien.

Le budget de dépenses 2013-2014 et les crédits qui paraissent dans le présent volume sont inscrits à titre indicatif, puisqu'il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter, au besoin, des modifications et de l'approuver. Je souhaite que la lecture de ce document vous permette d'apprécier le caractère particulier et unique de l'Assemblée nationale et l'utilisation rigoureuse des fonds publics dévolus à l'exercice du pouvoir législatif et démocratique.

JACQUES CHAGNON





---

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**PLAN DE DÉPENSES ET D'INVESTISSEMENTS**

---



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

## LE PLAN DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de l'Assemblée nationale est regroupé à l'intérieur de trois programmes. Ces programmes, par les crédits qui y sont consacrés, visent l'optimisation des créneaux d'activités de l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2013-2014 doit être soumis au Bureau de l'Assemblée nationale pour son approbation.

### PROGRAMME 1

#### **Secrétariat général et affaires parlementaires**

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale.

Sous réserve de la décision du Bureau de l'Assemblée nationale, le budget de dépenses proposé pour l'exercice financier 2013-2014 du programme 1 est comparable au budget 2012-2013 et s'établit à 5,4 M\$.

### PROGRAMME 2

#### **Secrétariat général adjoint à l'administration, affaires informationnelles et institutionnelles et sécurité**

Ce programme vise à assurer le soutien nécessaire aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles d'une part, et des services reliés à la Bibliothèque, aux communications, aux activités protocolaires et interparlementaires, aux activités pédagogiques, à la diffusion des débats et à assurer la sécurité des personnes et des biens, d'autre part.

Sous réserve de la décision du Bureau de l'Assemblée nationale, le budget de dépenses proposé pour l'exercice financier 2013-2014 du programme 2 est comparable au budget 2012-2013 et s'établit à 54,3 M\$.

### PROGRAMME 3

#### **Services statutaires aux parlementaires**

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, tant à l'Hôtel du Parlement à Québec que dans leur bureau de circonscription électorale. Les budgets de dépenses concernent essentiellement la rémunération des parlementaires et du personnel politique à l'Assemblée nationale de même que le budget de fonctionnement leur étant alloué.

Sous réserve de la décision du Bureau de l'Assemblée nationale, le budget de dépenses proposé pour l'exercice financier 2013-2014 de ce programme est de 59,8 M\$. L'augmentation nette de 0,8 M\$ résulte de l'indexation des dépenses salariales et non salariales, des dépenses encourues pour l'application des règlements de l'Assemblée nationale et de la réduction des dépenses non récurrentes de 1,5 M\$ en lien avec la tenue des élections générales du 4 septembre 2012.

### Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat général et affaires parlementaires	5 449,0	(25,0)	5 474,0	5 474,0
2. Secrétariat général adjoint à l'administration, affaires informationnelles et institutionnelles et sécurité	54 267,5	(313,4)	54 580,9	54 580,9
3. Services statutaires aux parlementaires	59 830,3	757,0	59 073,3	59 073,3
<b>Total</b>	<b>119 546,8</b>	<b>418,6</b>	119 128,2	119 128,2

### LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations de l'Assemblée nationale prévues en 2013-2014 concernent principalement la restauration de la maçonnerie du bâtiment André-Laurendeau, la restructuration de la sous-station électrique et la rénovation de bureaux de l'Hôtel du Parlement, ainsi que divers projets informatiques, dont la refonte du site Internet et la modernisation de la gestion de l'information.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	10 939,5	(691,0)	11 630,5
Prêts, placements, avances et autres	1 100,0	1 000,0	100,0
<b>Total</b>	<b>12 039,5</b>	<b>309,0</b>	11 730,5

---

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CRÉDITS**

---



# Assemblée nationale

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat général et affaires parlementaires	5 449,0	-	-	<b>5 449,0</b>	5 474,0
2. Secrétariat général adjoint à l'administration, affaires informationnelles et institutionnelles et sécurité	54 267,5	4 836,0	11 939,5	<b>61 371,0</b>	61 375,4
3. Services statutaires aux parlementaires	59 830,3	-	100,0	<b>59 930,3</b>	59 173,3
	<u>119 546,8</u>	<u>4 836,0</u>	<u>12 039,5</u>	<b>126 750,3</b>	126 022,7
Moins : Crédits permanents				<b>126 750,3</b>	126 022,7
<b>Crédits à voter</b>				-	-

En vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), le budget de dépenses et les crédits de l'Assemblée nationale sont présentés sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>88 114,0</b>	86 943,4
Fonctionnement	<b>31 382,8</b>	32 134,8
Transfert	<b>50,0</b>	50,0
<b>Total</b>	<b>119 546,8</b>	119 128,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>10 939,5</b>	11 630,5
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 100,0</b>	100,0
<b>Total</b>	<b>12 039,5</b>	11 730,5

## Programme 1

### Secrétariat général et affaires parlementaires

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
				<b>(000 \$)</b>	
1. Secrétariat général	2 434,9	-	-	<b>2 434,9</b>	2 508,5
2. Affaires parlementaires	3 014,1	-	-	<b>3 014,1</b>	2 965,5
	5 449,0	-	-	<b>5 449,0</b>	5 474,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (chapitre A-23.1)					
Élément 1				<b>2 434,9</b>	2 508,5
Élément 2				<b>3 014,1</b>	2 965,5
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
			<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	1 532,9	2 823,2	<b>4 356,1</b>	4 281,1
Fonctionnement	902,0	190,9	<b>1 092,9</b>	1 192,9
	2 434,9	3 014,1	<b>5 449,0</b>	5 474,0



## Programme 2

### Secrétariat général adjoint à l'administration, affaires informationnelles et institutionnelles et sécurité

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Affaires informationnelles et institutionnelles	13 626,0	-	100,0	<b>13 726,0</b>	13 573,8
2. Affaires administratives et sécurité*	40 641,5	4 836,0	11 839,5	<b>47 645,0</b>	47 801,6
	54 267,5	4 836,0	11 939,5	<b>61 371,0</b>	61 375,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (chapitre A-23.1)					
Élément 1				<b>13 726,0</b>	13 573,8
Élément 2				<b>47 645,0</b>	47 801,6
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à assurer le soutien nécessaire aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles d'une part, et des services reliés à la Bibliothèque, aux communications, aux activités protocolaires et interparlementaires, aux activités pédagogiques, à la diffusion des débats et à assurer la sécurité des personnes et des biens, d'autre part.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	10 303,0	27 168,0	<b>37 471,0</b>	36 826,6
Fonctionnement	3 323,0	13 473,5	<b>16 796,5</b>	17 754,3
	13 626,0	40 641,5	<b>54 267,5</b>	54 580,9
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	100,0	10 839,5	<b>10 939,5</b>	11 630,5
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	<b>1 000,0</b>	-
	100,0	11 839,5	<b>11 939,5</b>	11 630,5

## Programme 3

### Services statutaires aux parlementaires

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Indemnités et allocations aux parlementaires	27 037,2	-	100,0	27 137,2	26 766,4
2. Dépenses du personnel des cabinets et des députés	27 115,0	-	-	27 115,0	26 761,1
3. Services de recherche des partis politiques	1 880,1	-	-	1 880,1	1 847,8
4. Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	3 798,0	-	-	3 798,0	3 798,0
	59 830,3	-	100,0	59 930,3	59 173,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (chapitre C-52.1)					
Élément 1				15 142,1	14 881,7
Élément 4				3 798,0	3 798,0
Loi sur l'Assemblée nationale, (chapitre A-23.1)					
Élément 1				11 995,1	11 884,7
Élément 2				27 115,0	26 761,1
Élément 3				1 880,1	1 847,8
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	16 347,8	24 261,0	1 880,1	3 798,0	46 286,9	45 835,7
Fonctionnement	10 689,4	2 804,0	-	-	13 493,4	13 187,6
Transfert	-	50,0	-	-	50,0	50,0
	27 037,2	27 115,0	1 880,1	3 798,0	59 830,3	59 073,3
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	100,0	-	-	-	100,0	100,0
	100,0	-	-	-	100,0	100,0

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 3 - Services statutaires aux parlementaires</b>		
Autres projets de transfert	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>



---

**PERSONNES DÉSIGNÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**PLANS DE DÉPENSES ET D'INVESTISSEMENTS**

---



---

# LE PROTECTEUR DU CITOYEN

---

## LE PLAN DE DÉPENSES

### PROGRAMME 1

#### Le Protecteur du citoyen

Ce programme permet au Protecteur du citoyen de veiller à ce que les citoyens soient protégés contre les abus, l'erreur, la négligence, la violation des droits ou l'inaction des services publics en s'assurant qu'ils sont traités avec justice, équité et dans le respect des valeurs démocratiques. Le Protecteur du citoyen recommande les correctifs aux situations préjudiciables qu'il constate.

Les dépenses du Protecteur du citoyen s'établissent à 14,8 M\$ en 2013-2014, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à 2012-2013. Cette hausse correspond au coût des conventions collectives ainsi qu'à l'indexation des dépenses non salariales.

#### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Le Protecteur du citoyen	14 822,8	264,0	14 558,8	14 558,8
<b>Total</b>	<b>14 822,8</b>	<b>264,0</b>	<b>14 558,8</b>	<b>14 558,8</b>

## LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Afin de répondre à ses objectifs d'affaires et de performance ainsi qu'aux besoins d'évolution de l'organisation, le Protecteur du citoyen procédera à une refonte entière de son système de gestion des dossiers. Cette refonte qui a débuté en 2012 se terminera en avril 2015. Pour l'année 2013-2014, cela représente une augmentation de 2,0 M\$ par rapport à 2012-2013. De plus, il renouvellera certaines infrastructures informatiques (serveurs et équipements) afin de maintenir la stabilité de son réseau.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
		Variation	
Immobilisations	2 355,0	2 000,0	355,0
Prêts, placements, avances et autres	95,0	95,0	—
<b>Total</b>	<b>2 450,0</b>	<b>2 095,0</b>	355,0



---

# LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

---

## LE PLAN DE DÉPENSES

### PROGRAMME 2

#### Le Vérificateur général

L'objectif de ce programme est de permettre au Vérificateur général d'effectuer l'audit des états financiers, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives, la vérification de l'optimisation des ressources ainsi que celle se rapportant à l'application de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1). Le champ de compétence du Vérificateur général s'étend aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement, aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'aux bénéficiaires de subventions. Ce programme vise également à lui donner les moyens de communiquer le résultat de ses travaux à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses du Vérificateur général s'établit à 27,4 M\$ en 2013-2014, soit 0,5 M\$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

Les principales variations du budget 2013-2014 par rapport à la dépense probable 2012-2013 s'expliquent par l'indexation des salaires ainsi que par la progression dans les échelles salariales.

#### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
2. Le Vérificateur général	27 388,9	457,6	26 933,0	26 931,3
<b>Total</b>	<b>27 388,9</b>	<b>457,6</b>	26 933,0	26 931,3

En vertu de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), le budget de dépenses du Vérificateur général est présenté sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale.

## LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2013-2014 servira principalement à l'achat d'équipements informatiques.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	355,0	—	355,0
Prêts, placements, avances et autres	0,2	0,2	—
<b>Total</b>	<b>355,2</b>	<b>0,2</b>	355,0

En vertu de la Loi sur le vérificateur général, le budget d'investissements du Vérificateur général est présenté sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale.

---

# LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

---

## LE PLAN DE DÉPENSES

### PROGRAMME 3

#### Administration du système électoral

Le budget de dépenses du Directeur général des élections (DGE) et celui de la Commission de la représentation électorale sont inclus dans le programme 3 du portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », soit l'Administration du système électoral. Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et des référendums et le financement des partis politiques.

Le budget de dépenses 2013-2014 de l'Administration du système électoral est inférieur de 75,3 M\$ comparativement à la dépense probable de 2012-2013. Cette diminution s'explique par la tenue des élections générales le 4 septembre 2012 ainsi que des élections partielles tenues le 11 juin 2012 dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine.

Les prévisions budgétaires du DGE qui figurent au budget de dépenses 2013-2014 sont inscrites à titre indicatif. Il faudrait ajouter, le cas échéant, les sommes nécessaires à l'exercice des responsabilités du DGE pour la tenue d'élections partielles ou générales qui pourraient avoir lieu en cours d'exercice.

Il revient à une commission parlementaire, lors de l'étude des prévisions budgétaires et du rapport financier préliminaire du DGE, de les approuver et de déposer son rapport à l'Assemblée nationale.

#### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
3. Administration du système électoral	35 838,4	(75 253,6)	111 092,0	111 092,0
<b>Total</b>	<b>35 838,4</b>	<b>(75 253,6)</b>	111 092,0	111 092,0

## LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2013-2014 servira à la mise en place d'un réseau de stockage et d'un système de téléphonie IP, au remplacement du système d'alimentation de secours, des postes de travail et de la suite bureautique ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de bureau.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	3 000,0	—	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	500,0	—
<b>Total</b>	<b>3 500,0</b>	<b>500,0</b>	3 000,0

---

## LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

---

### LE PLAN DE DÉPENSES

#### PROGRAMME 4

#### Le Commissaire au lobbyisme

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 juin 2002, vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie démocratique et au renforcement du lien de confiance des citoyens dans leurs institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi qu'envers les personnes qui les dirigent.

Le budget de dépenses du Commissaire au lobbyisme s'établit à 3,2 M\$ en 2013-2014, soit 0,2 M\$ de plus que la dépense probable 2012-2013.

#### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
4. Le Commissaire au lobbyisme	3 222,1	236,6	3 173,8	2 985,5
<b>Total</b>	<b>3 222,1</b>	<b>236,6</b>	<b>3 173,8</b>	<b>2 985,5</b>

Le Commissaire au lobbyisme du Québec prépare ses prévisions budgétaires annuelles qu'il soumet au Bureau de l'Assemblée nationale pour approbation conformément à l'article 35 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

## LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Une somme est prévue en immobilisations afin de procéder au renouvellement d'infrastructures informatiques.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	20,0	—	20,0
Prêts, placements, avances et autres	17,5	17,5	—
<b>Total</b>	<b>37,5</b>	<b>17,5</b>	20,0

Le Commissaire au lobbying du Québec prépare ses prévisions budgétaires annuelles qu'il soumet au Bureau de l'Assemblée nationale pour approbation conformément à l'article 35 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

---

# LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

---

## LE PLAN DE DÉPENSES

### PROGRAMME 5

#### Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie

Ce programme permet au Commissaire à l'éthique et à la déontologie d'appliquer le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale (chapitre C-23.1).

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie a débuté ses activités le 5 janvier 2011. Il dispose d'un budget de 1,1 M\$ en 2013-2014 pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés. Ces dépenses se répartissent comme suit : 0,8 M\$ pour la rémunération d'effectifs se composant notamment de professionnels spécialisés et 0,3 M\$ pour les dépenses de fonctionnement comprenant le loyer, les honoraires professionnels ainsi que les autres dépenses nécessaires au fonctionnement.

#### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
5. Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1 149,6	17,5	1 132,1	1 132,1
<b>Total</b>	<b>1 149,6</b>	<b>17,5</b>	<b>1 132,1</b>	<b>1 132,1</b>

En vertu du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, le budget de dépenses du Commissaire à l'éthique et à la déontologie est présenté sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale.

## LE PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements pour 2013-2014 concerne les montants requis pour compléter le parc informatique.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH ayant pour conséquence de mettre fin à l'utilisation de certificats d'exemption de taxes pour les ministères et organismes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Ces taxes seront remboursées périodiquement par les autorités fiscales et les crédits prévus à cette fin pourront être utilisés de nouveau.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2013-2014		2012-2013
	Variation		
Immobilisations	17,0	—	17,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	5,0	—
<b>Total</b>	<b>22,0</b>	<b>5,0</b>	17,0

En vertu du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, le budget de dépenses du Commissaire à l'éthique et à la déontologie est présenté sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale.



---

**PERSONNES DÉSIGNÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CRÉDITS**

---



## Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Le Protecteur du citoyen	14 822,8	375,0	2 450,0	<b>16 897,8</b>	14 538,8
2. Le Vérificateur général	27 388,9	420,0	355,2	<b>27 324,1</b>	26 868,0
3. Administration du système électoral	35 838,4	1 050,0	3 500,0	<b>38 288,4</b>	111 665,0
4. Le Commissaire au lobbying	3 222,1	90,0	37,5	<b>3 169,6</b>	3 103,8
5. Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1 149,6	45,0	22,0	<b>1 126,6</b>	1 104,1
	82 421,8	1 980,0	6 364,7	<b>86 806,5</b>	157 279,7
Moins :					
Crédits permanents				<b>39 795,9</b>	113 150,0
Crédits reportés				-	764,0
<b>Crédits à voter</b>				<b>47 010,6</b>	43 365,7

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>54 554,7</b>	96 593,0
Fonctionnement	<b>22 687,1</b>	42 210,0
Transfert	<b>5 180,0</b>	18 086,7
<b>Total</b>	<b>82 421,8</b>	156 889,7
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>5 747,0</b>	3 747,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>617,7</b>	-
<b>Total</b>	<b>6 364,7</b>	3 747,0

## Programme 1

### Le Protecteur du citoyen

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Le Protecteur du citoyen*	14 822,8	375,0	2 450,0	<b>16 897,8</b>	14 538,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le Protecteur du citoyen, (chapitre P-32)					
Élément 1				<b>380,9</b>	380,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>16 516,9</b>	14 157,9

Ce programme permet au Protecteur du citoyen de veiller à ce que les citoyens soient protégés contre les abus, l'erreur, la négligence, la violation des droits ou l'inaction des services publics en s'assurant qu'ils sont traités avec justice, équité et dans le respect des valeurs démocratiques. Le Protecteur du citoyen recommande les correctifs aux situations préjudiciables constatées.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
(000 \$)				
Rémunération	11 670,8		<b>11 670,8</b>	11 444,7
Fonctionnement	3 152,0		<b>3 152,0</b>	3 114,1
	<u>14 822,8</u>		<b>14 822,8</b>	14 558,8
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	2 355,0		<b>2 355,0</b>	355,0
Prêts, placements, avances et autres	95,0		<b>95,0</b>	-
	<u>2 450,0</u>		<b>2 450,0</b>	355,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Le Vérificateur général

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Le Vérificateur général*	27 388,9	420,0	355,2	<b>27 324,1</b>	26 868,0
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, chapitre 4)				-	764,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>27 324,1</b>	26 104,0

L'objectif de ce programme est de permettre au Vérificateur général d'effectuer l'audit des états financiers, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives, la vérification de l'optimisation des ressources ainsi que celle se rapportant à l'application de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1). Le champ de compétence du Vérificateur général s'étend aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement, aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'aux bénéficiaires de subventions. Ce programme vise également à lui donner les moyens de communiquer le résultat de ses travaux à l'Assemblée nationale.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	21 700,0		<b>21 700,0</b>	20 800,0
Fonctionnement	5 688,9		<b>5 688,9</b>	6 133,0
	27 388,9		<b>27 388,9</b>	26 933,0
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	355,0		<b>355,0</b>	355,0
Prêts, placements, avances et autres	0,2		<b>0,2</b>	-
	355,2		<b>355,2</b>	355,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

### Programme 3 Administration du système électoral

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Gestion interne et soutien*	25 804,3	650,0	2 900,0	<b>28 054,3</b>	24 626,0
2. Commission de la représentation électorale	93,7	-	-	<b>93,7</b>	92,0
3. Activités électorales	9 940,4	400,0	600,0	<b>10 140,4</b>	86 947,0
	<u>35 838,4</u>	<u>1 050,0</u>	<u>3 500,0</u>	<b>38 288,4</b>	<u>111 665,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi électorale, (chapitre E-3.3)					
Élément 1				<b>28 054,3</b>	24 626,0
Élément 2				<b>93,7</b>	92,0
Élément 3				<b>10 140,4</b>	86 947,0
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et des référendums et le financement des partis politiques.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
Rémunération	17 900,0	-	-	<b>17 900,0</b>	61 115,0
Fonctionnement	7 904,3	93,7	4 760,4	<b>12 758,4</b>	31 890,3
Transfert	-	-	5 180,0	<b>5 180,0</b>	18 086,7
	<u>25 804,3</u>	<u>93,7</u>	<u>9 940,4</u>	<b>35 838,4</b>	<u>111 092,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	2 400,0	-	600,0	<b>3 000,0</b>	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	-	-	<b>500,0</b>	-
	<u>2 900,0</u>	<u>-</u>	<u>600,0</u>	<b>3 500,0</b>	<u>3 000,0</u>

## Programme 4

### Le Commissaire au lobbyisme

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Le Commissaire au lobbyisme*	3 222,1	90,0	37,5	<b>3 169,6</b>	3 103,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 169,6</b>	3 103,8

Ce programme vise à permettre au Commissaire au lobbyisme d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme auprès des titulaires de charges publiques qui oeuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	2 418,7		<b>2 418,7</b>	2 383,0
Fonctionnement	803,4		<b>803,4</b>	790,8
	<u>3 222,1</u>		<b>3 222,1</b>	3 173,8
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	20,0		<b>20,0</b>	20,0
Prêts, placements, avances et autres	17,5		<b>17,5</b>	-
	<u>37,5</u>		<b>37,5</b>	20,0

## Programme 5 Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie*	1 149,6	45,0	22,0	<b>1 126,6</b>	1 104,1
Moins : Crédits permanents Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, (chapitre C-23.1) Élément 1				<b>1 126,6</b>	1 104,1
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme permet au Commissaire à l'éthique et à la déontologie d'appliquer le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
(000 \$)				
Rémunération	865,2		<b>865,2</b>	850,3
Fonctionnement	284,4		<b>284,4</b>	281,8
	1 149,6		<b>1 149,6</b>	1 132,1
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	17,0		<b>17,0</b>	17,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0		<b>5,0</b>	-
	22,0		<b>22,0</b>	17,0



## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 3 - Administration du système électoral</b>		
Financement des partis politiques	5 180,0	18 086,7
<b>Total</b>	<b>5 180,0</b>	<b>18 086,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	5 180,0	18 086,7
<b>Total</b>	<b>5 180,0</b>	<b>18 086,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	5 180,0	18 086,7
<b>Total</b>	<b>5 180,0</b>	<b>18 086,7</b>



